



Prescrit le 16 décembre 2015  
Arrêté le 27 avril 2023  
Approuvé le 25 avril 2024

Annexé à la délibération,  
Monsieur le Président Jérôme SOURISSEAU

**Légende**

Limite communale  
Limite parcellaire  
Bâti dur  
Bâti léger

**Servitudes**

PPRI (toutes zones)  
AZI (toutes zones)

**Éléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)**

Immeuble remarquable protégé  
Élément de petit patrimoine bâti protégé  
Espace public remarquable protégé  
Élément de petit patrimoine non bâti protégé  
Site bâti remarquable protégé

**Éléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)**

Alignement d'arbres protégé  
Rais protégés  
Boisement remarquable protégé  
Espace Bosés Classés  
Pelouse ricturale protégée  
Verger protégé  
Zone Humides protégée

**Secteurs couverts par une OAP**

OAP sectorielle "Zones à vocation d'équipements"  
OAP sectorielle "Zones à vocation économique"  
OAP sectorielle "Zones à vocation viticole"  
OAP sectorielle "Extension Urbaine" avec schéma de principe  
OAP sectorielle "Extension Urbaine"  
OAP sectorielle "Intensification Urbaine" avec schéma de principe  
OAP sectorielle "Intensification Urbaine"  
OAP thématique "Commerce" - Espace de Centralité  
OAP thématique "Commerce" - Espace de Périphérie  
Et sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerce" - OAP thématique "PCAET" - OAP thématique "Trame Verte et Bleue"

**Autres prescriptions**

Changement de destination au titre de l'art. L. 151-11 du Code de l'urbanisme  
Licence commerciale au titre de l'art. L151-16 du Code de l'urbanisme  
Emplacement réservé au titre de l'art. L. 151-41 du Code de l'urbanisme  
Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'art. L151-34 du Code de l'urbanisme

**Zonage**

U : Zone urbaine mixte  
Ue : Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif  
UX : Zone urbaine à vocation économique  
UXot : Secteur dédié à l'artofourisme  
UXV : Secteur dédié aux activités industrielles viticoles  
UJ : Zone urbaine dédiée aux activités de la Base Aérienne  
AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle  
AUe : Secteur à urbaniser dédié aux équipements d'intérêt collectif  
AUX : Zone à urbaniser à vocation économique  
AUXh : Secteur à urbaniser à vocation mixte  
AUXV : Secteur à urbaniser dédié aux activités industrielles viticoles  
N : Zone naturelle et forestière  
Nm : Secteur dédié au développement du maraîchage  
Np : Secteur protégé (environnement, paysage, riques)  
Nj : Secteur à vocation de jardins familiaux ou parcs urbains  
A : Zone Agricole

**STECAL**

NG : Zone naturelle dédiée aux installations liées au Golf  
NGc : Secteur dédié aux constructions liées au Golf  
NGDV : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage  
NL1 : Secteur dédié aux loisirs et accueil du public  
NL2 : Secteur dédié aux loisirs et équipements sportifs  
NPV : Zone naturelle dédiée aux parcs photovoltaïques  
NT : Zone naturelle dédiée à des activités touristiques  
NTI : Secteur dédié essentiellement à l'hébergement touristique  
NX : Zone naturelle dédiée aux activités économiques  
NXG : Secteur dédié aux plateformes de gestion des déchets

Echelle 1:2500

0 100 200 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

**Emplacements réservés**

COMMUNE	N°	MOTIF	BENEFICIAIRE	SURFACE (M²)
JARNAC	175	Aménagement de l'île du Parc	Commune	3888
JARNAC	176	Aménagement de l'île du Parc	Commune	597
JARNAC	177	Aménagement de l'île du Parc	Commune	766
JARNAC	178	Aménagement de l'île du Parc	Commune	1640
JARNAC	179	Aménagement de l'île du Parc	Commune	11346
JARNAC	180	Aménagement de l'île du Parc	Commune	748
JARNAC	181	Aménagement de l'île du Parc	Commune	161910
JARNAC	182	Aménagement de l'île du Parc	Commune	5150
JARNAC	183	Aménagement de l'île du Parc	Commune	36051
JARNAC	184	Extension du cimetière	Commune	6112
JARNAC	185	Extension du cimetière et aménagement	Commune	7395
JARNAC	186	Création d'un gymnase	Commune	5831

